

FORFAIT REPAS ERASMUS+

POUR LES ÉLÈVES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Des mobilités Erasmus+ sont programmées sur 8 semaines de janvier à mars 2024 pour quatre élèves de terminale. Les nouvelles modalités de gestion applicables à la rentrée 2023 ne prévoient plus le versement aux apprenants des forfaits journaliers de l'Agence Erasmus+ France /Education formation, mais la prise en charge directe par l'établissement des frais de transport et d'hébergement.

Il s'avère que l'hébergement des élèves sera assuré par un organisme qui ne peut fournir l'intégralité des repas. De ce fait, il est nécessaire de créer un forfait repas versé aux stagiaires avant le début du stage, ce forfait étant calculé en fonction du coût de la vie dans le pays d'accueil :

- ITALIE (Sicile) : Seul le repas du midi est fourni sur 5 jours, du lundi au vendredi.

=> Forfait petit déjeuner : 4 €

=> Forfait déjeuner : 8 €

=> Forfait dîner : 8 €